

---

M.E.S., Numéro 144, Novembre – Décembre 2025

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

---



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, novembre - décembre 2025*

## CONFLITS ARMÉS DANS LA PROVINCE DE LA TSHOPO : analyse managériale de la guerre des six jours dans la ville de Kisangani

par

**Clément BARUTI LIMBAYA**

*Apprenant en Sciences Politiques et Administratives,  
Université de Kinshasa*

### Résumé

*La guerre des Six Jours est une succession d'affrontements meurtriers entre l'armée ougandaise et rwandaise à Kisangani du lundi 5 au 10 juin 2000 en République démocratique du Congo durant la deuxième guerre du Congo. Selon le groupe Justice et Libération, une association des droits de l'homme basée à Kisangani, les affrontements causèrent environ 1 000 morts et au moins 3 000 blessés, dont la majorité dans la population civile. L'évènement est nommé « guerre des Six Jours » car, il a duré six jours mais aussi parce qu'il a duré du 5 au 10 juin comme la guerre des Six Jours entre Israël et la Ligue arabe en 1967.*

*La ville de Kisangani avait déjà subi des affrontements entre les troupes rwandaises et ougandaises en août 1999 et le 5 mai 2000. Mais les affrontements de juin 2000 furent les plus meurtriers et ont sérieusement sinistré une grande partie de la ville de Kisangani<sup>1</sup> avec de 7 000 à 10 000 obus tirés. Venues principalement contrôler les richesses minières de la région, l'Armée patriotique rwandaise (APR) et l'Uganda People's Defence Force (UPDF) ont également détruit ou endommagé un grand nombre de bâtiments (habitations, résidences, hôpitaux, espaces publics, commerces et lieux de culte), dont la centrale hydro-électrique de la Tshopo, l'Institut Lisanga et la cathédrale Notre-Dame.*

**Mots clés :** *conflits armés, province et management*

### Abstract

*The Six-Day War was a series of deadly clashes between the Ugandan and Rwandan armies in Kisangani from Monday, June 5 to 10, 2000, in the Democratic Republic of Congo during the Second Congo War. According to Justice and Liberation, a human rights organization based in Kisangani, the clashes caused approximately 1,000 deaths and at least 3,000 injuries, the majority of them civilians. The event is called the "Six-Day War" because it lasted six days, but also because it lasted from June 5 to 10, like the Six-Day War between Israel and the Arab League in 1967.*

*The city of Kisangani had already suffered clashes between Rwandan and Ugandan troops in August 1999 and on May 5, 2000. But the June 2000 clashes were the deadliest and seriously damaged a large part of the city of Kisangani with 7,000 to 10,000 shells fired. Mainly coming to control the region's mineral wealth, the Rwandan Patriotic Army (RPA) and the Uganda People's Defence Force (UPDF) also destroyed or damaged a large number of buildings (homes, residences, hospitals, public spaces, businesses and places of worship) including the Tshopo hydroelectric power station, the Lisanga Institute and Notre-Dame Cathedral.*

**Keywords :** *armed conflicts, province and management*

### INTRODUCTION

Il n'est un secret pour personne que la RD Congo, en particulier sa partie orientale, est victime de l'exploitation de ses richesses. La convoitise des grandes puissances, l'ingérence des voisins, ainsi que la complicité de certains fils et filles du pays, contribuent à alimenter les conflits armés dans cette partie de la RDC, le tout étant facilité par la faiblesse des institutions du pays.

En effet, les conflits armés qui secouent les provinces de la RDC, et surtout celle de la partie orientale, seraient liés aux gains géopolitiques et géoéconomiques que représente le contrôle de ces régions, notamment, la Tshopo (ex-Orientale), l'accès aux carrés miniers, la mainmise sur les ressources stratégiques et la chaîne de leur évacuation mafieuse sur le marché international, s'avèrent être l'objectif principal de ces différends conflits armés. Il est donc impératif de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les groupes armés s'enracinent dans un contexte spécifique, se nourrissant des influences locales et externes qui conditionnent leur mutation. Leur ancrage local, bien qu'encore moins bien perçu, serait, dans une moindre mesure, lié à l'anthropologie culturelle et politique des peuples de la région. L'insécurité et la violence accrue qui en découlent doivent être comprises, du point de vue de leurs instigateurs, comme des opportunités d'accroissement de leur pouvoir, par des voies illicites et d'enrichissement égoïste. Ce rôle est incarné par les multiples réseaux criminels en vogue dans ces enclaves d'instabilité.

---

<sup>1</sup> F. MULONGO, « RDC: 19 ans de la guerre de 6 jours à Kisangani par deux armées d'o... », sur *Mediapart* (consulté le 9 décembre 2024)

## I. QUIDDITÉ DES CONFLITS ARMÉS

### 1.1. Difficultés et choix de syntagme

#### 1.1.1. Difficultés de syntagme

Les difficultés de cerner le syntagme « conflits armés » sont réelles. Elles relèvent, d'une part, de la relation aporétique entre guerre et paix<sup>2</sup>, ce qui implique de définir l'une par la négation de l'autre, cette dernière étant alors sa rivale, et celle-ci, sa rupture ; ou de poser la guerre comme condition d'émergence de la paix sous l'égide de la stratégie préventive romaine du « si vis pacem, para bellum »<sup>3</sup>. D'autre part, ces idées perdurent car, une fois libéré des apories mentionnées ci-dessus, l'esprit se mure dans un pléonasme qui emprunte aux alliés des droits de l'homme, créant ainsi une confusion entre « état victimaire et efficacité »<sup>4</sup>.

Pourtant, l'exercice ne cesse de fasciner bon nombre de chercheurs, à l'instar de Pascal Boniface<sup>5</sup>. Mais, les résultats qu'il présente perturbent autant la compréhension et la distinction des cas qu'ils retardent la saisie panoramique d'un fait global qu'est la conflictualité. C'est pourquoi, en plus du syntagme et des critères de classement, il faut revisiter la diversité des acteurs et des modes opérationnels.

En fait, appréhendé en fonction de l'intensité de cruauté, le conflit s'accroche aux abscisses maximales, au niveau desquelles les spécialistes tracent la frontière entre le seuil le plus atroce (la guerre) et le moins cruel (la crise)<sup>6</sup>. Il constitue le paroxysme des tensions qui, finalement, cèdent au langage des armes. Selon le dictionnaire de l'Espace politique<sup>7</sup>, du latin *confligere* (heurter) et *conflictus* (choc), le conflit exprime une opposition, un antagonisme entre, au moins, deux acteurs, mais le conflit est plus qu'un désaccord, il implique l'affrontement. En géographie politique et en géopolitique, ce terme tend souvent à remplacer le mot guerre, dont il constitue une forme euphémique. Ce glissement sémantique exprime aussi le large éventail des formes d'affrontements. Toutes les guerres sont des conflits, tous les conflits ne sont pas des guerres. Ainsi, d'usage dans ce travail, le remplacement fréquent du mot guerre par conflit exprime l'éventail de formes d'affrontements ou de conflits armés.

#### 1.1.2. Choix du syntagme

L'opulence dénomminative des hostilités est de nature à exposer la perception à une impasse. Appliqué à la thématique sous examen, à savoir les conflits armés dans la partie orientale de la RDC, l'exercice s'avère plus ardu. Des réels ennuis déroutent l'effort de définition consenti, à titre d'exemple, par Jean-C. Willame<sup>8</sup>. Selon ce spécialiste belge de questions politiques à l'Est de la RDC, les mots usuels ne sont guère appropriés pour qualifier la situation congolaise. Il estime ainsi que parler de « crise » est trop réducteur car une crise est une perturbation violente par rapport à une situation préalablement stable et qui renvoie à un moment historique. Cette définition ne s'applique décidément pas à un pays en instabilité depuis plusieurs décennies et où le désastre se compte en millions de victimes.

Parler de « guerre » dans le sens habituel du terme est tout aussi « court », car la conflictualité dans cette partie de l'Afrique ne se limite pas à un affrontement entre un ou plusieurs pays agresseurs et un ou plusieurs pays agressés. Cependant, il met en scène une constellation de groupes armés qui, n'ayant pas réussi à s'insérer dans une société de pauvres, ont fait du fusil l'outil principal de leur promotion sociale

<sup>2</sup> Entre autres, G. BOUTHOUl reconnaît que guerre et paix sont les deux faces du même Janus, l'envers et l'endroit de la vie sociale. In G. BOUTHOUl & R. CARRERE., *Le défi de la guerre (1770-1974) : deux siècles de guerres et de révolutions*, Paris, PUF, 1976.

<sup>3</sup> « Si tu veux la paix, prépare la guerre dans la mesure où, pour éviter d'être attaqué, le meilleur moyen est de se mettre en état de défense ».

<sup>4</sup> Lire S. KABA et A. BERNARD pour une énumération des cas de violation des droits humains: in ' Les ONG de défense des droits de l'homme dans les États fragiles : victimes et actrices, dans Jean-Marie Chataignier et Hervé Magro, *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, p.388.

<sup>5</sup> P. BONIFACE., *Les guerres de demain*, Paris, Le Seuil, 2001, cité par C.P. David, op.cit., p. 135. La même nomenclature est reprise dans l'article *Guerres et conflits* du Dictionnaire des sciences humaines sous la direction de Sylvie MESURE et Patrick SAVIDAN, p.521.

<sup>6</sup> C.P. DAVID., *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 200, p133.

<sup>7</sup> S. ROSIERE (Sd.), *Dictionnaire de l'Espace Politique. Géographie et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008, p.56.

<sup>8</sup> J.C. WILLAME., *Les "faiseurs de paix" au Congo. Gestion d'une crise internationale dans un Etat sous tutelle*, Bruxelles, Editions Complexe-Coédition GRIP, 2007, Pp.5-6.

et économique, ainsi que de leur autodéfense. Parler de « conflit » est trop édulcoré puisque le conflit est un différend profond et grave pouvant mener à la guerre.

Au regard du nombre des victimes, en RDC, on est bien au-delà du différend, pour évoquer le génocide, comme certains Congolais le font. De la Première Guerre, celle de 1996 qui aboutit à la prise du pouvoir par les armes de Laurent-Désiré Kabila, puis de la Deuxième Guerre, celle de 1998 qui est menée essentiellement par deux voisins, l'Ouganda et le Rwanda, contre la RDC, dont le narratif change et se déforme au fil du temps, les victimes et les catastrophes se comptent par milliers. Jusqu'à quand cette répétition ?

À la suite de Gaston Bouthoul, créateur de la polémologie, la guerre est une « lutte armée et sanglante entre groupes organisés ».<sup>9</sup> De son côté, Clausewitz, que l'on peut considérer comme le père de toutes les doctrines stratégiques du début du XX<sup>ème</sup> siècle à l'âge nucléaire, définit la guerre comme un « acte de violence destiné à imposer notre volonté » et « un drame sanglant et passionné », tandis qu'un conflit est « un état de tension résultant de l'antagonisme entre deux individus ou deux collectivités ».<sup>10</sup> Il implique, selon Charles-Philippe David, une situation dans laquelle un Etat, une ethnie, un clan s'engage dans une opposition résolue contre l'un de ceux-ci, les objectifs recherchés étant, à l'instar de la guerre, incompatibles<sup>11</sup>. Il en découle que ce qui caractérise la guerre, c'est l'assertion de lutte armée violente par laquelle un groupe humain organisé cherche à contraindre un adversaire à exécuter sa volonté ; peu importe que le groupe en question soit une entité politique souveraine ou, au contraire, une unité combattante infra-étatique, écrit A.D. N'dimina-Mougala<sup>12</sup>. Raison pour laquelle, d'ailleurs, le concept de guerre est progressivement abandonné dans la littérature spécialisée au profit de celui de « conflit armé majeur », défini par deux critères : l'affrontement prolongé entre les forces militaires de deux ou plusieurs gouvernements, entre une armée régulière et, au moins, un autre groupe armé. Par ailleurs, le concept conflit, ne préjugant pas de la nature étatique ou non des acteurs, permet, estime D. Battistella<sup>13</sup>, de mieux rendre compte de l'hétérogénéité croissante des luttes armées.

Il advient que le syntagme conflits armés se réfère à l'actualité, à l'intensité et aux conséquences des opérations. Il se justifie par la conditionnalité d'une rivalité implacable et le recours sans la moindre émotion aux armes comme stratégie de dénouement privilégiée et efficace. Cette position est conforme à l'orientation donnée par l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm qui perçoit le conflit comme une série de « combats prolongés entre les forces militaires de deux gouvernements ou plus » ou encore « entre un gouvernement et au moins un groupe armé organisé, au cours desquels le nombre de morts dépasse le millier ».<sup>14</sup> Ce choix reflète également le caractère indéfini des fronts, la prévalence asymétrique et la faillite de l'ONU dans la situation examinée, qui dévisagent la violation locale et délocalisée des normes internationales ainsi que l'indécence discursive de certains propos humanitaires<sup>15</sup>.

Enfin, l'usage légitime du concept conflits armés implique des effets socio-juridiques inhérents à toute participation aux situations d'exception. Elle permet d'indexer lucidement les séquences d'une syntagmatique armée et de les catégoriser d'après leurs protagonistes et leurs modes opératoires. Sur d'autres registres, les conflits armés sont perçus à la lumière de l'importance des finances, des troupes et surtout des victimes qui changent d'un cas à l'autre, voire d'une source à une autre pour un même cas. Il est à noter que les critères retenus par certains théoriciens de la guerre s'ajustent au conflit saisi en termes d'affrontements à grande échelle organisés et sanglants entre groupes politiques<sup>16</sup>.

Ils commandent la distinction spéculative entre guerre et conflit en fonction du degré d'organisation des protagonistes et de la mesure plus ou moins élevée des dégâts. Mais, M. Fortmann signale le défi heuristique de préciser aussi bien le « seuil quantitatif de soldats combattants et présents sur le front » que le « seuil

<sup>9</sup> G. BOUTHOU., *Le phénomène guerre*, Paris, Payot, 1962, p.42.

<sup>10</sup> F. GERE (dir.), *Dictionnaire de la pensée stratégique*, Paris, Larousse-Bordas, 2000, p.55.

<sup>11</sup> C.P. DAVID., *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 200, p.133.

<sup>12</sup> A.D. N'DIMINA-MOUGALA, « Les conflits africains au XX<sup>e</sup> siècle. Essai de typologie », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, PUF, 2007, p.122.

<sup>13</sup> D. BATTISTELLA., « Guerres et conflits dans l'après-guerre froide », in *Problèmes politiques et sociaux*, n°799-800, 1998, Pp.3-120.

<sup>14</sup> D. BATTISTELLA., *Guerres et conflits dans l'après-guerre froide*, Paris, La Documentation Française, 1998, p.23.

<sup>15</sup> Allusion faite à l'article de Marc Le Pape, République démocratique du Congo: Des victimes sans importance, dans Fabrice Weissman (sd.), *A l'ombre des guerres justes. L'ordre international cannibale et l'action humanitaire*, Paris, Flammarion, 2003, Pp. 217-233.

<sup>16</sup> G. BOUTHOU., *Glossaire polémologique des termes de violence*, Paris, Institut français de polémologie, 1975, tel que cité par T. DE MONTBRIAL et J. KLEIN (Sd.), *Dictionnaire de stratégies*, Paris, PUF, 2006, Pp.276-283.

quantitatif de pertes en vies humaines »<sup>17</sup>. Qu'on ne s'y trompe dans la mesure où la comptabilité ex post des morts sur le champ de théâtre s'avère réductrice. Dans cet esprit, M. Fortmann précise que : « le cortège des excès (et des effets collatéraux) qui accompagnent les conflits (pillage, massacre) ainsi que les désordres économiques et sociaux qui les suivent (famine, épidémie) ont souvent causé plus de morts que les combats eux-mêmes »<sup>18</sup>.

Quant à nous, nous avons opté pour l'usage du terme « conflit armé » dans cette dissertation. Cette option est dictée, tout d'abord, par le fait que le « conflit armé » implique à la fois une situation d'hostilités ouvertes et violentes, avec usage d'armes en feu, entre les personnes et les groupes de personnes. De même, ce terme englobe effectivement les affrontements armés mettant en scène non seulement les mouvements insurrectionnels contre un gouvernement légalement reconnu mais également la sous-traitance de ces rébellions par des armées d'agression. Cette sous-traitance d'entités arc-en-ciel dont les atrocités torturent la majorité des États fragiles constitue un indice de relance du débat. Dans la partie EST congolaise, la conflictualité armée prend racine dans un terreau interne et local qui, au confluent de l'instabilité sous-régionale, prend l'allure d'une poudrière favorable au déploiement de violences meurtrières et permanentes.

## 1.2. Le pourquoi de l'analyse managériale

### 1.2.1. Quelques définitions

L'origine du mot management<sup>19</sup> dérive probablement de l'italien maneggiare (manier), issu du latin manus (la main) et du verbe ménager dont le sens au 16<sup>ème</sup> siècle était de conduire son bien, sa fortune avec raison et ménagement.

C'est vers 1868-1870 que le terme management sera utilisé en Angleterre pour définir la conduite d'une entreprise puis aux États-Unis vers 1907-1910 dans l'expression scientifique management. Le premier auteur ayant formalisé la science de l'organisation avec l'émergence d'une nouvelle forme de production fut Frederik Winslow Taylor en 1895. En France, Henry Fayol développe des idées semblables à celles de Taylor, dans le cadre du taylorisme à la française. Henry Fayol<sup>20</sup>, pour sa part, en France, développe les idées semblables à celles de Taylor pour administrer le bassin minier où la fonction sécuritaire est primordiale.

Le terme « management » s'est aujourd'hui implanté dans presque toutes les langues. Fréquemment utilisé, il est pourvu des attributs les plus divers. Pour certains, le mot « management » est associé à des idées de puissance, d'influence, d'accomplissement, de progrès, de revenu, de succès, de prestige et de mérite. Pour les autres, le terme évoque plutôt le brassage d'affaires, la corruption, l'arbitraire et l'abus, l'exploitation et la destruction, mais aussi et surtout une philosophie de la vie exclusivement centrée sur le matérialisme et réduite à une banalité effrayante, tout ce qui nous est cher, tout ce qui fait la dignité de la race humaine.

En fait, le management apparaît comme un aspect de la pensée du raisonnement matériel, qui préfère se consacrer à l'analyse de la complexité d'une situation pour en mesurer, par stimulation, les comportements imprévisibles, plutôt qu'à l'élaboration d'une doctrine et à la démonstration dialectique de son bien-fondé. Le management exige, à partir de l'expérience et des leçons apprises, que le dirigeant réfléchisse personnellement à son environnement, car chaque entreprise a sa propre approche de la contingence en matière de management.

Selon H. Mintzberg<sup>21</sup>, le management est un processus par lequel, ceux qui exercent des responsabilités formelles, de tout ou partie de l'organisation, essaient de la diriger ou, du moins, de la guider dans ses activités.

Pour Kootz et O'donnell<sup>22</sup>, le management est loin d'avoir une signification normalisée, bien qu'en général, on s'accorde pour dire que ce mot signifie au moins l'exécution des tâches par des personnes et grâce à elles.

---

<sup>17</sup> M. FORTMANN, Guerre, (Sd.) de Thierry DE MONTBRIAL et J. KLEIN, Op.cit., p.277.

<sup>18</sup> Idem, p.277.

<sup>19</sup> Lire avec intérêt P. MIGANI, *Le système de management*, Paris, Ed. d'organisations, 1973.

<sup>20</sup> Lire H. FAYOL, *Administration industrielle et générale*, Paris, Ed. Gauthier-villard, 1983.

<sup>21</sup> H. MINTZBERG, *Le management. Voyage au centre des organisations*, Paris, Ed. Les Organisations, 1998, p.256.

<sup>22</sup> H. KOOTZ et C. O'DONNELL, *Les Principes du Management*, Paris, Ed. Marabout, 1983, p.49.

### 1.2.2. Analyse managériale

C'est une analyse qui se fonde sur le pragmatisme. Dans ce contexte de guerre, on comprend que c'est l'être humain qui est au centre. L'influence du pouvoir fait pencher la balance dans un sens comme dans l'autre. Le creuset de cette influence, malheureusement, est le profit égoïste.

L'influence étrangère des acteurs, les puissances majeures, la complicité des pays voisins et l'instrumentalisation de certaines institutions militaires et civiles ou coutumières pérennisent les conflits armés à travers un cycle de violence sans précédent.

Trahison, despotisme, pillage, égoïsme sont les maîtres maux qui gangrènent la société congolaise en proie aux multiples formes de violences dans sa partie orientale. Aggression, groupes armés, rébellion, ... tout dépend des acteurs en présence dont les tireurs des ficelles sont parfois à Kinshasa.

Au-delà de l'aspect descriptif de la crise, nous envisageons un management providence qui serait en mesure d'outiller suffisamment toute personne ayant une parcelle d'autorité pour des solutions appropriées en vue de l'éradication définitive de cette crise.

## II. COMPRENDRE LA GUERRE DE 6 JOURS

### 2.1. Démarche méthodologique

Nous n'avons pas besoin d'adopter une lecture stéréotypée de la guerre, c'est pourquoi nous utilisons un regard local pour faciliter la compréhension en analysant la perception de cette guerre par la population concernée.

#### 2.1.1. État des lieux

Il n'est pas nécessaire de rappeler que cette étude se concentre sur les conflits armés dans la province de la Tshopo : Analyse managériale de la guerre des Six Jours dans la ville de Kisangani. Malgré leurs tailles et leurs modes opératoires, les groupes armés sont devenus remarquables au niveau de la partie Est de la RDC pour des fins mercantilistes, causant ainsi des pertes en vies humaines, des déplacés de guerre, des désolations diverses et surtout la pauvreté et la misère. Parfois, la plupart des actions de restauration de l'autorité de l'État congolais étaient et sont vouées souvent à l'échec par manque des stratégies des guerres, des diplomaties agissantes et surtout d'engagement des ressources humaines militaires.

Un regard rétrospectif sur les guerres qui ont eu lieu dans l'ex-province Orientale, aujourd'hui subdivisée en trois provinces, à savoir : Tshopo, Ituri et Haut-Uele. Nous sommes intéressés, comme nous l'avons signalé, seulement par le chef-lieu de la province de la Tshopo, qui est la ville de Kisangani, surnommée « Boyoma ». Ces guerres qui ont opposé les armées de deux pays, notamment l'Ouganda et le Rwanda sur le sol congolais interpellent plus d'un chercheur en sciences politiques et administratives. Conscients de la gravité de la situation très critique que la ville de Kisangani a traversée, il serait opportun que les chercheurs prennent déjà leurs responsabilités, la ville susdite sombre par manque des cadres dignes et capables d'élaborer un programme rationnel d'indemnisation des victimes de la guerre des six jours alors que la République ougandaise a déjà versé au trésor public de la République Démocratique du Congo une somme importante.

Afin de laver cette situation qui a causé des dégâts incalculables dans les mémoires des Boyomais, bien que l'État ait failli à ses responsabilités, il serait impérieux d'encourager les victimes ou leurs descendants à se mobiliser et à s'impliquer davantage pour une indemnisation rationnelle et effective au travers d'une structure publique résidant à Kisangani, lieu d'atrocités.

Au regard de ce qui précède, la population de cette étude, au regard de sa pertinence, est constituée des autorités politico-administratives, notamment le maire et son adjoint, les bourgmestres et leurs adjoints de toutes les communes de la ville de Kisangani ainsi que les victimes encore vivantes de la guerre des six jours dont question dans cette étude.

#### 2.1.2. Choix de l'échantillonnage pour comprendre la guerre

Pour tirer l'échantillon, nous l'avons fait d'une façon aléatoire et il est constitué de 230 enquêtés. Voici alors comment se présente l'échantillon final.

Tableau I. La répartition de l'échantillon final

Effectifs Catégories	Sous-total	%
Maire et son adjoint ; Bourgmestres et leurs adjoints	10	4
Victimes rencontrées et/ou leurs descendants	200	87
Experts en sciences politiques et administratives	20	9
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>100</b>

## 2.2. Outils de collecte

L'échantillon ainsi établi, nous avons recouru aux techniques quantitatives. Nous avons pensé au sondage par quota et au questionnaire comme prédit à l'introduction. Rappelons que l'échantillon de cette étude a été décomposé en trois groupes d'acteurs, à savoir : les Maire et son adjoint, les Bourgmestres de quatre communes qui composent la ville de Kisangani et leurs adjoints, les experts en sciences politiques et administratives ainsi que les victimes et/ou leurs descendants.

La démarche empruntée pour enquêter à partir de ces unités d'enquête n'est pas un fait du hasard. Nous pensons que la première catégorie regroupe les responsables des ETD parce que leurs réponses auraient une tendance moniste et parfois contraire aux experts et aux victimes et/ou leurs descendants. À cause de leur statut, ils peuvent émettre des points de vue qui peuvent tendre vers l'objectivité. Ce démembrement des enquêtés nous renvoie au sondage par quota pour besoin de représentativité.

Pour ce faire, le critère de quota est celui de la fonction exercée par rapport à la guerre des Six Jours : soit on est responsable de la ville ou d'une commune, soit victime, soit encore expert.

Par ailleurs, le questionnaire, ce support était adressé à toutes les catégories d'enquêtés, alors que l'entretien était réservé uniquement aux experts. Il est composé essentiellement des questions suivantes : Quelles sont, selon vous, les causes de la guerre des Six Jours dans la ville de Kisangani qui a opposé l'armée ougandaise qui supportait soi-disant le MLC et l'armée ougandaise supportant le RCD ? Quelles sont les principales conséquences qui ont pu être à la base ? Cette guerre était-elle une mutualisation ou un conflit stratégique ? Que pensez-vous des victimes de ces atrocités ?

À ces questions, nous avons pris soin de réserver des réponses fermées. Pour la première question, nous avons prévu les réponses ci-après : l'affaiblissement de l'Etat congolais ; l'exploitation pure et simple des minerais de la province de la Tshopo ; une militarisation abusive et illégale des jeunes chômeurs en leur trouvant un emploi rémunéré ; l'occupation politico-administrative de la ville de Kisangani pour des fins mercantilistes et toutes les réponses sont bonnes.

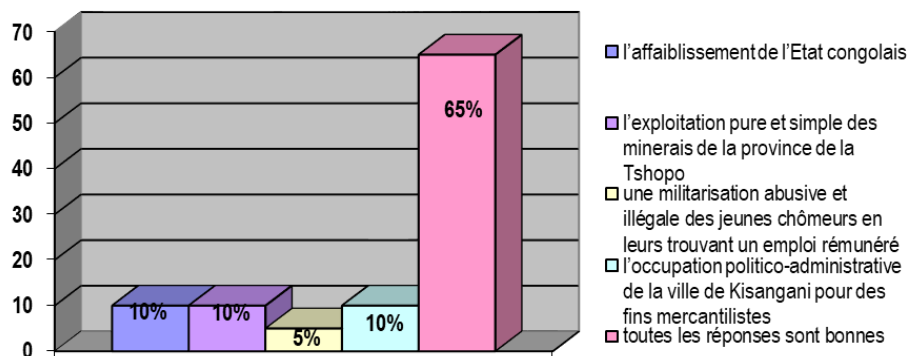
Pour la deuxième question, nous avons désigné les principales conséquences ci-après : les pertes en vies humaines, les déplacés des guerres, les handicapés, les orphelins, les veufs et veuves ; la destruction des maisons et autres infrastructures ; la déportation des industries congolaises et l'envahissement des terres des autochtones ; la privation brutale des soins de santé pendant cette période : prise en charge sanitaire inefficace ainsi que le bouleversement de la période des études à tous les niveaux : primaire, secondaire, supérieur et universitaire ; toutes les réponses sont valables. Pour la troisième question, nous avons proposé ce qui suit : Nous avons proposé les options suivantes : une mutualisation, un conflit stratégique, ou les deux, c'est-à-dire à la fois une mutualisation et un conflit stratégique.

Pour la quatrième et dernière question, nous avons proposé ce qui suit : l'identification rationnelle des victimes et leurs indemnités ; la construction des logements sociaux, des homes des vieillards et des centres de santé spécialisés pour les victimes des guerres ; la restauration de l'Etat et la bonne prise en charge des agents des services d'intelligence et des militaires pour éviter leur commercialisation ; le recensement rationnel et effectif de Congolais, le patriotisme pour protéger leur authenticité et pour éviter que ceux-ci soient au service des armées étrangères, et toutes les réponses sont bonnes.

### III. RÉSULTATS D'ENQUÊTES

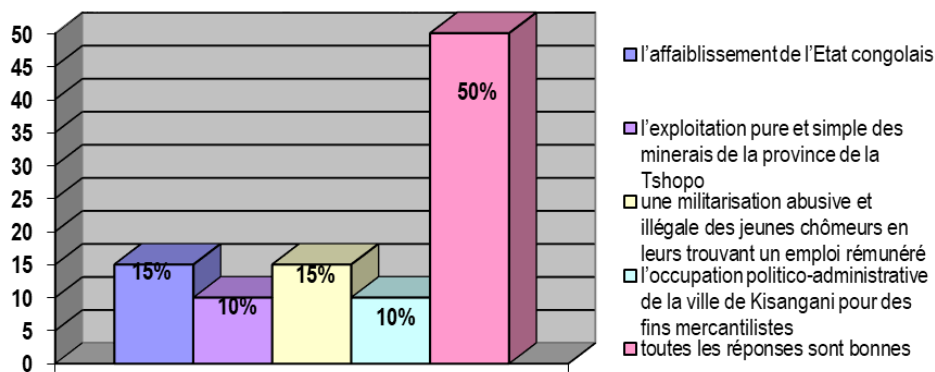
#### 3.1. Résultats relatifs aux causes de la guerre des Six Jours à Kisangani

##### 3.1.1. Points de vue des responsables de la ville de Kisangani



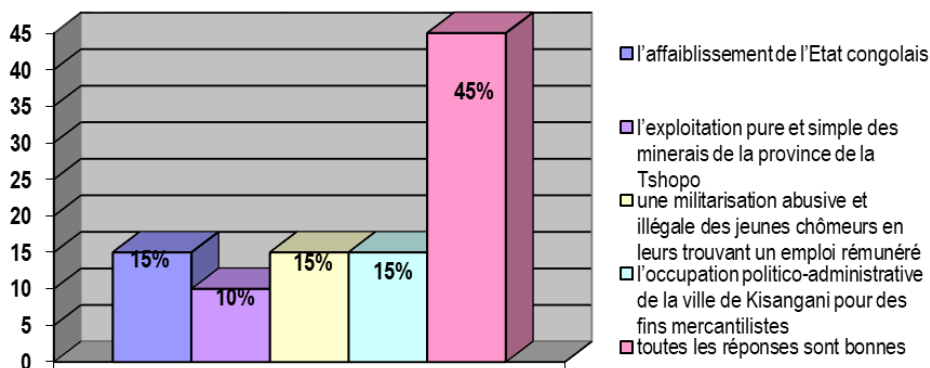
65% des responsables de la ville de Kisangani ont estimé que toutes les réponses sont bonnes, 10% ont confirmé l'occupation politico-administrative de la ville de Kisangani pour des fins mercantilistes, 5% ont souscrit pour une militarisation abusive et illégale des jeunes chômeurs en leur trouvant un emploi rémunéré, 10% ont planché sur l'exploitation pure et simple des minerais de la province de Tshopo et 10% sur l'affaiblissement de l'Etat congolais.

##### 3.1.2. Points de vue des victimes rencontrés...



50% des victimes rencontrées et/ou de leurs descendants ont estimé que toutes les réponses sont bonnes, 10% ont confirmé l'occupation politico-administrative de la ville de Kisangani pour des fins mercantilistes, 15% ont souscrit pour une militarisation abusive et illégale des jeunes chômeurs en leur trouvant un emploi rémunéré, 10% ont planché sur l'exploitation pure et simple des minerais de la province de Tshopo et 15% sur l'affaiblissement de l'Etat congolais.

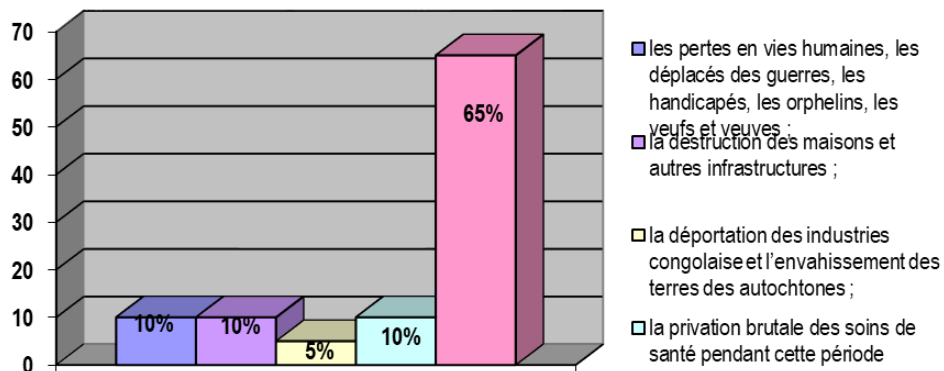
##### 3.1.3. Points de vue des experts en sciences politiques et administratives



45% des experts en sciences politiques et administratives ont estimé que toutes les réponses sont bonnes, 15% ont confirmé l'occupation politico-administrative de la ville de Kisangani pour des fins mercantilistes, 15% ont souscrit pour une militarisation abusive et illégale des jeunes chômeurs en leur trouvant un emploi rémunéré, 10% ont planché sur l'exploitation pure et simple des minerais de la province de Tshopo et 15% sur l'affaiblissement de l'Etat congolais.

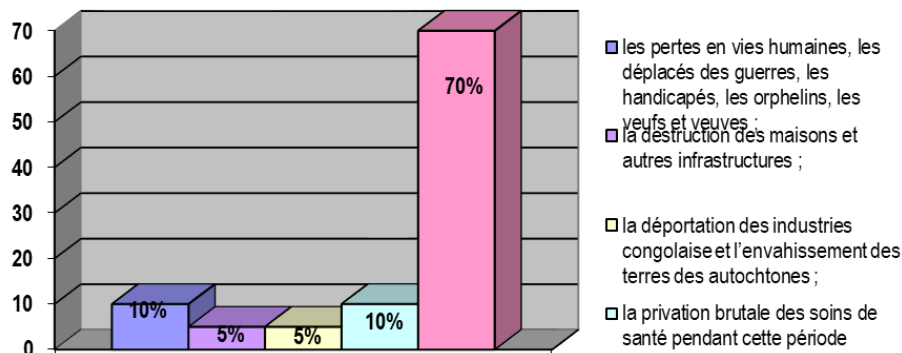
### 3.2. Résultats relatifs aux conséquences de la guerre sous étude

#### 3.2.1. Points de vue des responsables de la ville de Kisangani



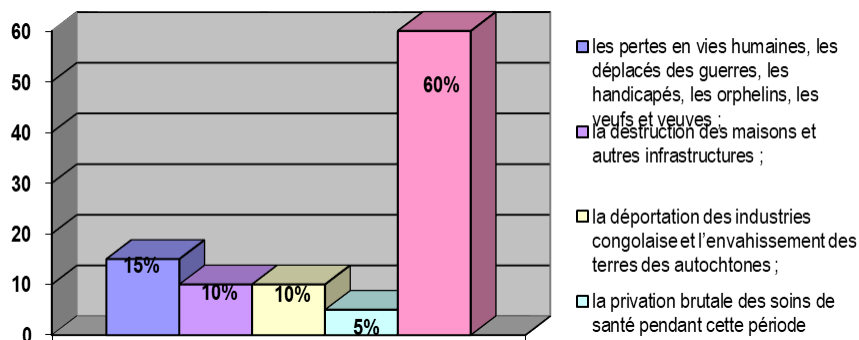
65% des responsables de la ville de Kisangani ont estimé que toutes les réponses sont bonnes, 10% ont confirmé la privation brutale des soins de santé pendant cette période, 5% ont souscrit pour la déportation des industries congolaises et l'envahissement des terres des autochtones, 10% ont planché sur la destruction des maisons et autres infrastructures et 10% sur les pertes en vies humaines, les déplacés, les guerres, les handicapés, les orphelins, les veufs et veuves.

#### 3.2.2. Points de vue des victimes rencontrées...



70% des victimes et/ou de leurs descendants ont estimé que toutes les réponses sont bonnes, 10% ont confirmé la privation brutale des soins de santé pendant cette période, 5% ont souscrit pour la déportation des industries congolaises et l'envahissement des terres des autochtones, 5% ont planché sur la destruction des maisons et autres infrastructures et 10% sur les pertes en vies humaines, les déplacés, les guerres, les handicapés, les orphelins, les veufs et veuves.

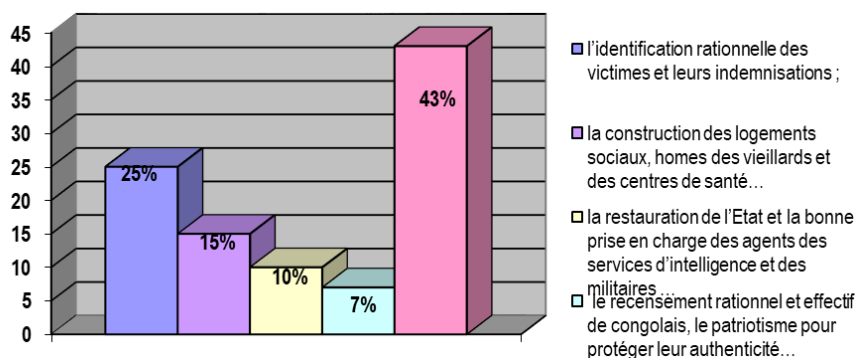
#### 3.2.3. Points de vue des experts en sciences politiques et administratives



60% des experts en sciences politiques et administratives ont estimé que toutes les réponses sont bonnes, 5% ont confirmé la privation brutale des soins de santé pendant cette période, 10% ont souscrit pour la déportation des industries congolaises et l'envahissement des terres des autochtones, 10% ont planché sur la destruction des maisons et autres infrastructures et 15% sur les pertes en vies humaines, les déplacés, les guerres, les handicapés, les orphelins, les veufs et veuves.

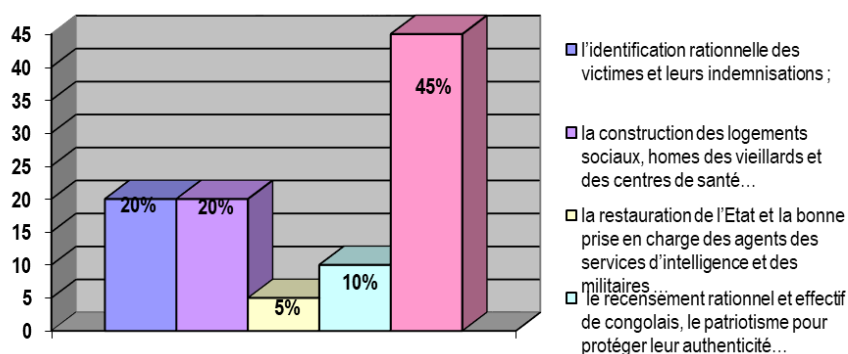
### 3.4. Résultats relatifs aux perspectives managériales

#### 3.4.1. Points de vue des responsables de la ville de Kisangani



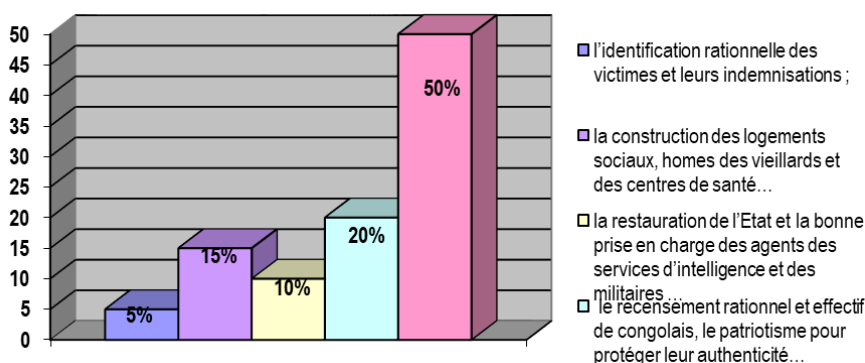
43% des responsables de la ville de Kisangani ont estimé que toutes les réponses sont bonnes, 7% ont confirmé le recensement rationnel et effectif de Congolais, le patriotisme pour protéger leur authenticité..., 10% ont souscrit pour la restauration de l'Etat et la bonne prise en charge des agents des services d'intelligence et des militaires, 15% ont planché sur la construction des logements sociaux, des homes des vieillards et des centres de santé et 25% sur l'identification rationnelle des victimes et leurs indemnisations.

#### 3.4.2. Points de vue des victimes rencontrées



45% des victimes rencontrées et/ou de leurs descendants ont estimé que toutes les réponses sont bonnes, 10% ont confirmé le recensement rationnel et effectif de Congolais, le patriotisme pour protéger leur authenticité..., 5% ont souscrit pour la restauration de l'Etat et la bonne prise en charge des agents des services d'intelligence et des militaires, 20% ont planché sur la construction des logements sociaux, des homes des vieillards et des centres de santé et 20% sur l'identification rationnelle des victimes et leurs indemnisations.

#### 3.4.3. Points de vue des experts



50% des experts en sciences politiques et administratives ont estimé que toutes les réponses sont bonnes, 20% ont confirmé le recensement rationnel et effectif des Congolais, le patriotisme pour protéger leur authenticité..., 10% ont souscrit pour la restauration de l'Etat et la bonne prise en charge des agents des services d'intelligence et des militaires, 15% ont planché sur la construction des logements sociaux, des homes des vieillards et des centres de santé et 5% sur l'identification rationnelle des victimes et leurs indemnisations.

## IV. PENTAGONE DES PERSPECTIVES MANAGÉRIALES DE LA GUERRE DES SIX JOURS À KISANGANI

### 4.1. Guerre des Six Jours à Kisangani<sup>23</sup>

La guerre des Six Jours est une succession d'affrontements meurtriers entre l'armée ougandaise et rwandaise à Kisangani du lundi 5 au 10 juin 2000 en République démocratique du Congo durant la deuxième guerre du Congo. Selon le groupe Justice et Libération, une association des droits de l'homme basée à Kisangani, les affrontements causèrent environ 1 000 morts et au moins 3 000 blessés, dont la majorité dans la population civile. L'évènement est nommé « guerre des Six Jours » car il a duré six jours, mais aussi parce qu'il s'est déroulé du 5 au 10 juin, de la même manière que la guerre des Six Jours entre Israël et la Ligue arabe en 1967.

La ville de Kisangani avait déjà subi des affrontements entre les troupes rwandaises et ougandaises en août 1999 et le 5 mai 2000. Mais les affrontements de juin 2000 furent les plus meurtriers et ont sérieusement sinistré une grande partie de la ville de Kisangani<sup>24</sup> avec de 7 000 à 10 000 obus tirés. Venues principalement contrôler les richesses minières de la région, l'Armée patriotique rwandaise (APR) et l'Uganda People's Defence Force (UPDF) ont également détruit ou endommagé un grand nombre de bâtiments (habitations, résidences, hôpitaux, espaces publics, commerces et lieux de culte), dont la centrale hydro-électrique de la Tshopo, l'Institut Lisanga et la cathédrale Notre-Dame<sup>25</sup>.

D'autres séquelles et victimes subsistent de la guerre des Six Jours, comme des personnes mutilées, des orphelins et des femmes violées ayant assisté à la mort de leurs maris et aux enlèvements de leurs enfants<sup>26</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, les victimes congolaises de ces tragiques événements demandent réparation. Le médecin congolais Denis Mukwege, prix Nobel de la paix en 2018, insiste sur la nécessité de réparer les préjudices causés. Il plaide également pour l'établissement de mémoriaux, ainsi que pour la création d'un tribunal international pénal pour la RDC, accompagné de réformes profondes dans les secteurs concernés<sup>27</sup>.

#### 4.1.1. Guerre des Six Jours à nos jours : chronique de l'indifférence

Un des épisodes les plus douloureux de la Deuxième Guerre du Congo est sans nul doute la guerre entre le Rwanda et l'Ouganda sur le sol congolais, en pleine ville de Kisangani, du 5 au 10 juin 2000. Kisangani, ville martyre. Kisangani, la belle et paisible, située au cœur de la forêt équatoriale, dans le Nord du grand Congo. Cette ville fondée en 1883, dans les alentours de la majestueuse chute Wagenya, en plein milieu du peuple boyomais, aura été, avec le Kivu, la plus grande victime de la barbarie humaine, et des agressions dont toute la République Démocratique du Congo paiera le prix. Retour sur une tragédie inoubliable...

En effet, le 04 juin 2000, des militaires ougandais, banderoles rouges nouées sur la tête, investirent le centre-ville tandis que des colonnes de militaires rwandais se déployaient dans les quartiers (commune de Mangobo). Le décor d'un affrontement armé était planté. Les combats éclatèrent le lendemain matin peu avant 10 heures. Six jours durant, la ville fut la proie d'intenses combats avec usage d'armes de plusieurs types : du Kalachnikov à la BM en passant par des tanks, des mortiers 120 et des batteries antiaériennes.

Un déchaînement de violences militaires dans une ville densément peuplée (700 000 habitants à l'époque). Les dégâts étaient prévus pour être monstrueux. Le déluge de feu qui s'abattit sur la ville fut tout simplement terrifiant. Selon l'ONG Groupe Justice et Libération, plus de 10 000 obus et des milliers de balles à l'arme légère et automatique furent tirés dans la ville. Amnesty International avança un bilan de 1 200 civils tués et des milliers de blessés. Les deux armées n'avaient consenti aucun effort pour évacuer les civils pris au piège. Au contraire, les soldats rwandais, tout particulièrement, utilisaient comme postes de tir des habitations où des civils avaient trouvé refuge, avant de décamper, laissant les occupants subir de plein fouet la riposte des forces ougandaises. La ville fut littéralement « pilée » par des roquettes et des obus qui pleuvaient de partout. En une fraction de seconde, des familles entières disparaissaient, broyées dans la déflagration d'un obus. Dans une ville à forte concentration, un seul obus

<sup>23</sup> « Guerre de six jours » à Kisangani : les victimes congolaises en appellent à Tshisekedi », sur *JusticeInfo.net*, 20 juin 2019 (consulté le 9 décembre 2024)

<sup>24</sup> F. MULONGO, « RDC: 19 ans de la guerre de 6 jours à Kisangani par deux armées d'o... », sur *Mediapart* (consulté le 9 décembre 2024)

<sup>25</sup> « Destruction ou endommagement des infrastructures dont la cathédrale », sur *stanleyville.be*

<sup>26</sup> « Le film Maman Colonelle de Dieudo Hamadi », *Africultures*, 22 mars 2017

<sup>27</sup> « Il y a 20 ans, le RWANDA et l'UGANDA menaient la « guerre des six jours » à Kisangani », *La Libre Belgique*, 5 juin 2020

tuait jusqu'à huit personnes. Le nombre de victimes culmina dans les quartiers résidentiels du Nord, notamment dans les communes de Tshopo, Makiso et Mangobo.

La cathédrale de Kisangani – Cathédrale Notre Dame du Très Saint Rosaire – fut éventrée par les obus et dévorée par les flammes. Des centaines de personnes y avaient trouvé refuge. Plusieurs furent tuées ou blessées. Dans son rapport de juillet 2000, le groupe Lotus dressa la liste de différents lieux de culte endommagés par des tirs et des biens indispensables à la vie de la population, dont les établissements d'enseignement, les hôpitaux et centres de santé et autres établissements (SNEL/Société d'électricité, REGIDESO/Société de distribution d'eau, l'Université de Kisangani...).

Quelques survivants firent publier des témoignages : « Lundi 5 juin, à 9 h 50, nous avons entendu les premiers crépitements d'armes lourdes vers la rive droite de la Tshopo. Suivent d'autres beaucoup plus forts. Une quinzaine de personnes frappent à notre porte, demandant refuge. Les explosions prennent de l'ampleur. Nous nous réfugions sous nos lits, à même le sol. La peur fait oublier la faim et la soif.

Le mardi, le tintamarre se poursuit. Les obus tombent de toutes parts. Les Ougandais se sont installés dans notre parcelle avec leurs lance-roquettes et leurs compagnons blessés. Un bruit infernal accompagne la messe que nous avons célébrée vers 11 h 00. Déboussolés, nous ne savons plus quoi faire, sinon prier. Une prière pas comme les autres, mais avec un cœur tout disposé, plein d'espérance et d'abandon. Le lendemain, mercredi 7 juin, vers 18 h 40, la maison est la cible d'une pluie d'obus. Une bombe détruit le toit et les vitres. Des éclats percent les murs et nous atteignent, Lazare et moi. Lui à une jambe, moi à la tête. Nous crions et pleurons. Le sang coule ; pas moyen d'atteindre l'hôpital ni d'appeler au secours. Jeudi 8 juin, encore une journée de feu. La pire. Personne n'a le courage de sortir de sous le lit, jusqu'au soir.

Un commandant ougandais entre pour compter le nombre de morts dans la parcelle où se trouve notre maison. Surpris d'apprendre qu'il y a seulement deux blessés, il ajoute : « Vous avez des fétiches » ! [...] Le dimanche 11 juin, les Rwandais pourchassent les Ougandais et occupent de nouveau la parcelle. On nous permet de passer au scolasticat du Sacré-Cœur. Dans les rues que nous parcourons, il y a beaucoup de cadavres, partout, et des armes abandonnées et des grenades non explosées. »

« La guerre est terminée à Kisangani une semaine après le début des affrontements. ... L'armement saisi sur l'ennemi... est impressionnant : ... surtout deux missiles balistiques appelés aussi BM ou « orgues de Staline » de 40 et 12 tubes ayant une portée de 24 km. Ce sont elles qui ont détruit des infrastructures, dont la centrale hydro-électrique de la Tshopo qui alimente Kisangani en électricité, des immeubles publics, la cathédrale, une école baptiste, l'Institut Lisanga et des habitations privées » (communiqué de l'ANC-RDC fait à Goma le 11 juin 2000 par le chef d'Etat-Major, le commandant Ilondo Efono Hugo Ibo).

#### 4.1.2. Profanation des cadavres

Dans le quotidien belge *Le Soir*, on pouvait lire : « Chacun affirme que le cimetière créé par la Croix-Rouge internationale, où s'alignent plus de six cents croix blanches, avec l'éloquente mention « victimes congolaises de la guerre entre le Rwanda et l'Ouganda », ne reflète qu'une faible partie de la réalité. Pour en savoir plus, il a fallu qu'un curé de paroisse transmette, avec de grandes précautions, un document réalisé au péril de sa vie, par un habitant de la ville, qui a voulu interroger un maximum de témoins...

Les 24 pages de ce document sont terrifiantes. En effet, des civils y racontent, avec force de détails, comment les bombes ont frappé leurs maisons de plein fouet, tuant des familles entières. Ils relatent aussi comment les corps ont été brûlés ou jetés à la rivière pour empêcher un décompte précis des victimes, et comment les Ougandais étaient drogués. Un autre témoin relate le cas d'une famille qui refusa aux militaires rwandais d'entreposer dans sa maison les cadavres qui se décomposaient au soleil : Un officier, entouré de ses gardes, se fit alors introduire au salon.

Il était si gentil que B.C. ne se douta de rien. Il pensait sans doute que l'officier voulait sauver la maisonnée et l'emmener dans un endroit protégé, c'est pourquoi il appela sa femme et ses enfants. Seule une fillette demeura cachée. Le commandant donna un ordre et ses armes crachèrent le feu. Le commandant lui-même termina l'opération en achevant chaque (corps) inanimé. Lorsque je passai pour la première fois sur le pont, dix cadavres gisaient un peu partout. Au bout d'un pont, on jetait un autre cadavre après l'avoir éventré. C'est la méthode employée par les Rwandais pour empêcher les cadavres de flotter et ainsi ne pas laisser de traces (...) Un soldat congolais, déserteur des positions rwandaises, affirme : « Il existe plusieurs charniers autour de la ville, sans compter les cadavres jetés à la rivière. Dès le premier jour, nous avons dénombré autour de huit cents cadavres. Les autorités nous ont donné l'ordre d'effacer les traces, qui pourraient plus tard donner lieu à des poursuites pour crimes de guerre. » Les Rwandais éventraient les cadavres et les plongeaient dans le fleuve pour qu'ils coulent sans problèmes », poursuit-il.

Longtemps après ces événements, l'angoisse de la mort planait toujours sur la ville. Les mines antipersonnel et d'énormes quantités de pièces d'artillerie qui n'avaient pas explosé ont continué de tuer et mutiler les civils. En août 2000, trois enfants âgés de trois, cinq et huit ans, membres d'une même famille, ont péri alors qu'ils jouaient avec une grenade dénichée devant chez eux.

Sur le plan international, le Conseil de sécurité de l'ONU adopta la Résolution 1304 aux termes de laquelle le Rwanda et l'Ouganda devaient fournir des réparations pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels qu'ils avaient infligés à la population de Kisangani. La Résolution prévoyait également la présentation par le Secrétaire général de l'ONU d'une évaluation des torts causés, sur la base de laquelle devaient être déterminées ces réparations.

L'enquêteur britannique Joseph Comerford fut envoyé par l'ONU pour évaluer les dommages subis par la population et préparer un dossier des réparations à la charge du Rwanda et de l'Ouganda. Mais le 18 août 2000, son corps fut retrouvé pendu aux barreaux de la fenêtre de sa chambre d'hôtel (le Palm Beach Hôtel de Kisangani). Une première autopsie conclut à un assassinat, mais un rapport commandé par le PNUD conclut à un suicide. L'ONU s'est ainsi exonérée de toute responsabilité et n'a pas eu à verser d'indemnités à sa famille.

#### 4.1.3. Prime à la guerre

Aucun responsable, qu'il soit politique ou militaire, impliqué dans ce saccage de Kisangani, n'a répondu de ces crimes devant la justice. Les uns sont retournés au Rwanda et en Ouganda où ils poursuivent leurs carrières dans les appareils d'État des deux pays. Le commandant des forces rwandaises à Kisangani, par exemple, le général Emmanuel Karenzi Karake, est retourné au Rwanda où il a même eu le privilège d'être nommé Commandant-adjoint de la MINUAD, la force hybride de l'Union africaine et de l'ONU déployée au Darfour. Une nomination scandaleuse pour l'ONG américaine Human Rights Watch qui dut réagir par un courrier au Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU<sup>28</sup>.

Un coup d'épée dans l'eau ! Karenzi Karake va occuper ce poste de janvier 2008 à avril 2009, malgré son inculpation par la justice espagnole pour « crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, appartenance à une organisation terroriste et actes terroristes »<sup>29</sup> aux côtés de 39 autres hauts gradés de l'armée rwandaise. Les autres chefs politiques et militaires impliqués dans le carnage de Kisangani ont obtenu une entrée par la grande porte dans les institutions de Kinshasa, aux termes d'une série d'accords et d'arrangements politiques.

Suivant la logique de la « prime à la guerre » qui perdure au Congo, les « bouchers de Kisangani » ont bénéficié des lois et mesures d'amnistie, et ont même eu l'occasion de commettre d'autres massacres pour lesquels ils sont toujours à l'abri de poursuites. En effet, deux ans seulement après la guerre des Six Jours, les soldats rwandais et leurs obligés congolais du RCD-Goma sont revenus à Kisangani pour se livrer à un autre massacre, le massacre dit « du pont Tshopo », sur lequel nous reviendrons dans une prochaine publication.

Cependant, il est utile de rappeler les initiatives sur le plan judiciaire. Le président Laurent-Désiré Kabila avait fait déposer une requête auprès de la Cour internationale de justice contre le Rwanda et l'Ouganda. Curieusement, le 15 janvier 2001, soit la veille de son assassinat, la Cour internationale de justice a reçu une lettre selon laquelle le gouvernement congolais se désistait de sa requête déposée contre le Rwanda. Personne ne sait de quel membre du gouvernement est venue cette lettre de désistement, qui provoqua un scandale surtout lorsqu'il est apparu que le successeur du président LD Kabila se lançait dans une politique extrêmement conciliante avec le Rwanda.

Le Congo dut introduire une seconde requête contre le Rwanda le 28 mai 2002, mais elle n'aboutit pas suite à un point de détail subtilement exploité par les avocats du Rwanda. Il s'agit d'une « réserve » sur l'article IX de la Convention introduite par le régime d'Habyarimana, en 1975, lorsqu'il a signé la Convention contre le génocide. Il prévoit que l'État rwandais ne peut pas être poursuivi pour crime de génocide devant la Cour internationale de justice, ce qui n'a pas manqué de scandaliser plus d'un observateur. Le Rwanda de Kagame s'est ainsi servi de ce texte du temps d'Habyarimana pour paralyser la requête de la RDC devant la Cour internationale de justice, et donc s'octroyer une impunité « grâce » à un régime qu'il a toujours accusé d'avoir planifié le génocide des Tutsi... Ne restait donc que l'Ouganda.

Dans son arrêt du 19 décembre 2005, la Cour internationale de justice a condamné l'Ouganda à réparer les conséquences de son invasion du Congo. Elle a également accepté l'évaluation des dommages proposée par les autorités congolaises à hauteur de 6 à 10 milliards de dollars. Elle a laissé l'Ouganda et le Congo convenir à l'amiable du montant des réparations, se réservant le droit de trancher la question elle-même en cas de désaccord.

<sup>28</sup> BBC. [Heavy fighting resumes in Kisangani](#), consulté le 25 décembre 2024 à 15h15.

<sup>29</sup> Colette Braeckman, journal « Le Soir », Bruxelles, 08.06.2000, consulté le 25 décembre 2024 à 15h15.

Du 5 au 10 juin 2000, Kisangani, au nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), fut le théâtre d'affrontements à l'arme lourde entre les troupes Ougandaise – l'UPDF – et Rwandaise – l'APR –, chacune soutenant un groupe rebelle congolais hostile au président Laurent-Désiré Kabila. Les deux armées d'occupation, qui avaient envahi l'est de la RDC durant la « deuxième guerre du Congo », entamée en 1998, cherchaient à contrôler le chef-lieu de la province orientale (renommée aujourd'hui Tshopo) et à accaparer les ressources naturelles environnantes – en premier lieu les gisements aurifères et diamantifères. Le déluge de feu – 6 600 obus auraient été tirés – et les exactions de la soldatesque auraient causé la mort, selon un rapport des Nations Unies publié en 2010, de 244 à 760 civils « en blessant plus de 1 000 et provoquant le déplacement de milliers de personnes.

Les deux armées ont également détruit plus de 400 résidences privées et gravement endommagé des biens publics et commerciaux, des lieux de culte, dont la cathédrale catholique Notre-Dame, des établissements consacrés à l'éducation et des établissements sanitaires, dont des hôpitaux ». Amnesty International avance la mort d'au moins 1 200 civils congolais et plus de 3 000 blessés graves.

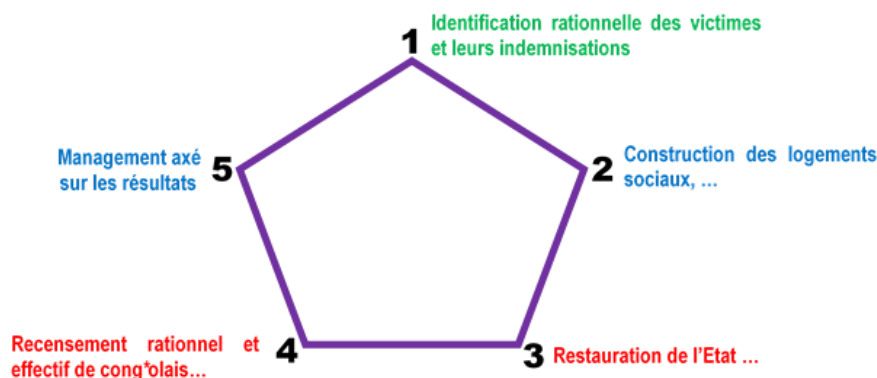
En 2005, la Cour internationale de justice (CIJ) rendait un arrêt condamnant l'Ouganda à réparer le préjudice causé sur le territoire congolais : Kinshasa réclamait plusieurs milliards de dollars pour les crimes commis durant la période 1998-2003. Plus de quinze ans après, cette décision n'a toujours pas été suivie d'effets. Les familles des victimes dénoncent une impunité dont elles estiment complices la communauté internationale et le gouvernement congolais. Le 5 juin n'est toujours pas considéré par les autorités congolaises comme une journée de commémoration nationale.

## 4.2. Physionomie du Pentagone

### 4.2.1. Modèle en question

Pour modéliser les perspectives managériales relatives aux six jours des guerres à Kisangani, nous avons été inspiré par un polygone, le pentagone que nous présentons dans les lignes qui suivent.

**Figure unique. Pentagone des perspectives managériales de la guerre des Six Jours à Kisangani**



Source : l'auteur

Légende :

- 1 = Identification rationnelle des victimes et leurs indemnisations ;
- 2 = Construction des logements sociaux, des homes des vieillards et des centres de santé spécialisés pour les victimes des guerres ;
- 3 = Restauration de l'Etat et la bonne prise en charge des agents des services d'intelligence et des militaires pour éviter leur commercialisation ;
- 4 = Recensement rationnel et effectif de Congolais, le patriotisme pour protéger leur authenticité et pour éviter que ceux-ci soient au service des armées étrangères ;
- 5 = Management axé sur les résultats

### 4.2.2. Interprétation du modèle

Il s'agit ici de 5 éléments en interaction modulés à travers cette figure géométrique. Chaque élément ayant une position bien précise et un rôle bien déterminé à jouer :

#### 4.2.2.1. Identification rationnelle des victimes et leurs indemnisations

Il y a quelques décennies depuis que la ville de Kisangani a été le théâtre des atrocités. Un silence semble régner, une distraction paraît embraser tous les gouvernements congolais de tout le temps. Cette

évidence est tellement vraie que l'on n'ose pas réclamer la réparation des dommages causés par les bourreaux, l'Ouganda et le Rwanda. Pourtant la sacralité de la vie humaine est garantie par la Constitution.<sup>30</sup>

C'est pourquoi, nous avons pensé qu'il y a une identification rationnelle des victimes, des morts et des vivants afin qu'un fichier qui présente toute la réalité, sans tricherie et sans complaisance, soit présenté à la face du monde. Nous exigeons pour sa fiabilité, que ce travail soit fait en commission mixte regroupant les représentants de la communauté internationale, de la Cour Pénale Internationale, de la société civile, des bourreaux et du gouvernement congolais. Des matériels appropriés vont permettre la détection même des ossements des morts pendant cette guerre sur base des témoignages recueillis auprès des survivants. L'identification, qui est un processus par lequel le sujet constitue son identité et sa personnalité depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, dans cette étude, consistera à remplir les rubriques ci-après :

**Tableau II. Identification de la victime de la guerre des Six Jours à Kisangani**

Prénom, Nom, post-nom	Village, secteur, territoire, province d'origine	Adresse à Kisangani (au moment des évènements)	Lieux de victimisation et faits connus	Quelques témoins	Cas des morts, blaisés, viols, déplacés	Biens meubles et immeubles endommagés	Observation

L'élaboration de cette fiche d'identification permet à tout le monde de s'exprimer, même ceux qui sont timides, réservés ou sous traumatisme psychologique. Il y aura une identification claire et sans pression psychologique.

#### 4.2.2.2. Construction des logements sociaux, des homes des vieillards et des centres de santé spécialisés pour les victimes des guerres

En mémoire de ce malheureux évènement, nous souhaitons que le gouvernement congolais, après avoir reçu l'argent dans le cadre de la réparation, puisse construire les logements sociaux pour les victimes ou leurs descendants, des homes des vieillards et surtout des centres de santé capables de prendre en charge, chaque fois, les victimes des guerres. Ces centres doivent être bien équipés et construits dans la ville de Kisangani.

#### 4.2.2.3. Restauration de l'Etat et la bonne prise en charge des agents des services d'intelligence et des militaires pour éviter leur commercialisation

Si l'on considère que la question de souveraineté est distincte de celle du pouvoir étatique, l'apparition de ces pouvoirs apparemment concurrents de l'Etat peut alors être comprise comme des points, nouveaux ou non, de son intervention. »<sup>31</sup> Dans cette reconfiguration, les principaux acteurs de l'informel sont, d'une façon ou d'une autre, liés au pouvoir politique. Il n'est donc pas surprenant que « le même Etat avalise, sinon verse dans l'illégalité, voire la criminalité par sa participation active à l'économie informelle ».<sup>32</sup>

Le redéploiement du pouvoir d'Etat se doit d'être effectif dans les îlots d'instabilité, objet des présentes investigations. La seule existence de ces espaces sous administration des groupes armés remet directement en cause la souveraineté de l'Etat congolais. Or, nous disons que les frontières entre la sphère privée et celle publique se brouillent.

Tout en contextualisant le dynamisme des entrepreneurs militaro-commerciaux hors du cadre étatique congolais, internationalement reconnu, les pratiques quotidiennes des groupes armés locaux et étrangers en présence riment, paradoxalement, avec les expressions locales du besoin de la restauration de l'Etat congolais dans ces îlots. L'on se souviendra que, sous Mobutu, la « débrouillardise » dite « l'article

<sup>30</sup> Article 16 de la constitution de la République Démocratique du Congo de 18 février 2006.

<sup>31</sup> J.F BAYART, *Op.cit.*, p 63.

<sup>32</sup> B. HIBOU., « Le 'capital social' de l'Etat falsificateur... », art. *Op.cit.* p.29.

15 » servait de contrat social entre l'Etat et la société car elle permettait au premier de se retirer de la vie publique et de ses fonctions, laissant à la deuxième la possibilité d'agir dans l'illégalité<sup>33</sup>.

Sont aussi prises en compte, les initiatives civiles concoctées à travers diverses composantes de la société civile dans la vision de l'auto-prise en charge locale dans ce climat délétère des menaces guerrières. Il en est de même de diverses approches croisées de sécurisation, de pacification et de stabilisation telles que développées par le gouvernement central en vue de recouvrer son autorité sur toute l'étendue de cette province.

Cette approche permet de mieux saisir la singularité organisationnelle de ces enclaves armées sous forme de « mini-États ». Les notions de violences et de réponses violentes ou de solutions alternatives à celles-ci servent de rempart à cette quête. Aucun doute, le chaos étatique et la marginalisation de certaines couches sociales stimulent les particuliers ou les groupes d'individus à user également de la violence. Ils s'organisent en vue de faire entendre leurs revendications et de se tailler, au besoin par la force, une place dans la nouvelle configuration politique et sociale congolaise.

Les seigneurs de guerre, pour mieux asseoir leur autorité et mettre à profit les entités sous leur contrôle, ne tardent pas, soit à reconnaître les vestiges de l'administration locale existante, soit à y susciter une autre de leur obédience. Dans tous les cas, et vu qu'il s'agit d'administration informelle, celle-ci use plus de la violence pour exploiter au maximum ces enclaves territoriales et mieux contrôler ses assujettis.

Toutefois, l'appareil administratif mis en place ici dépend à la fois du leadership et des humeurs du seigneur de guerre, qui est le maître du terrain. Les tergiversations et cacophonies administratives dans les fiefs de groupes armés sont aussi à saisir, non pas en tant qu'un reniement de l'Etat congolais, mais plutôt comme l'imaginaire dans leur chef de ce qu'ils estiment être, à leur niveau, la puissance étatique, à travers ses missions régaliennes et socio-économiques. C'est dans cet angle qu'il convient de comprendre les divers « bricolages politico-administratifs » rebelles et miliciens se positionnant en forces alternatives à l'autorité étatique légale.

Certaines de ces administrations souterraines ont développé un appareil administratif modeste qui peut assurer des fonctions régaliennes et comporte aussi des structures législatives ainsi que des services de base. C'est ainsi que les « Quartiers Généraux » de certains groupes armés vibrent au rythme d'une reconnaissance internationale implicite partant de leur connexion aux réseaux criminels internationaux servant pour l'évacuation des minerais et d'autres ressources rares localement pillées. S'expliquent de la sorte, les entretiens et les mises en état opérationnel de certains aérodromes localisés dans ces îlots d'instabilité. Ils constituent des canaux stratégiques d'approvisionnement des groupes armés en armes et munitions, en d'autres produits manufacturés faisant défaut dans les milieux ainsi que d'évacuation des minerais et autres ressources rares.

La faillite de l'Etat a entraîné, des niveaux choquants de violence et de crises humanitaires. Cependant, les populations ne sont pas restées passives devant cet effondrement de l'État. En fait, elles ont très rapidement mis au point des mécanismes de gouvernance et de sécurité destinés à offrir un minimum d'ordre, de sécurité, de développement et de prédictibilité dans un environnement très incertain. Pour les composantes de la société civile provinciale, celles-ci s'adonnent à des initiatives d'accès aux meilleures conditions de vie, à la garantie sécuritaire et à la consolidation de capacités et des liens sociaux au sein de leur terroir respectif.

Ainsi, nous optons avec J. Paluku Kahongya pour ce qui suit<sup>34</sup> : mettre en œuvre la nouvelle loi de programmation militaire afin que les FARDC soient dotées des moyens humains et matériels qu'elles mènent pleinement leur mission régalienne et dissuasive ; renforcer la discipline militaire pour consolider le mariage civilo-militaire ; capacité des services de renseignement par des formations en adéquation avec les nouvelles formes de menace et instauration de primes de brousse pour les agents de police déployés en campagne ou zones à risque.

#### 4.2.2.4. Recensement rationnel et effectif de Congolais

Lors de la guerre des Six Jours, les ennemis utilisaient une stratégie pour convaincre les Boyomais. Il fallait retirer quelques filles et fils de la contrée, les endoctriner pour convaincre leurs frères d'accueillir ces enfants, tout en s'assurant que le développement était déjà en cours. C'est pourquoi, nous proposons qu'il y

<sup>33</sup> L. JOURDAN., « Being at war, being young: violence and youth in Nork-Kivu », in K.VLASSENROOT et T.Raeymaekers, *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Gand, Académia Press, 2004, p.170.

<sup>34</sup> J. PALUKU KAHONGYA, *Nécessité du management de conflits au Nord-Kivu : paradoxe entre actions des groupes armés et besoin de restaurer le pouvoir d'Etat*, DEA/FSSAP/SPA/Unikin, 2023, Inédit.

ait un recensement rationnel sans tricherie, sans subjectivité et les Congolais doivent savoir que le patriotisme est une armée fatale.

## CONCLUSION

Au terme de cette étude comme s'identifie son intitulé, nous avons fait allusion aux quatre points, le premier a traité des conflits armés qui a expliqué les difficultés et choix de syntagme, le management ainsi que quelques définitions, le deuxième a porté sur l'état des lieux de la guerre en l'occurrence de la population, de l'échantillon et les outils de collecte, le troisième sur les résultats d'enquêtes en l'occurrence des résultats relatifs aux causes de la guerre des six jours à Kisangani, des résultats relatifs aux conséquences de la guerre sous étude, des points de vue des experts en sciences politiques et administratives ainsi que les résultats relatifs aux perspectives managériales, le quatrième et dernier a porté sur le pentagone des perspectives managériales de la guerre des Six Jours à Kisangani.

Nous avons fait allusion de la guerre des Six Jours à Kisangani, de la physionomie du pentagone, du modèle en question ainsi que de l'interprétation du modèle. Enfin, le pentagone des perspectives managériales de la guerre des Six Jours à Kisangani a eu comme contenu :

- l'identification rationnelle des victimes et leurs indemnités ;
- la construction des logements sociaux, des homes des vieillards et des centres de santé spécialisés pour les victimes des guerres ;
- la restauration de l'Etat et la bonne prise en charge des agents des services d'intelligence et des militaires pour éviter leur commercialisation ;
- le recensement rationnel et effectif de Congolais, le patriotisme pour protéger leur authenticité et pour éviter que ceux-ci soient au service des armées étrangères ;
- le management axé sur les résultats qu'il faut considérer comme le référentiel pour la réussite du pentagone proposé.

## BIBLIOGRAPHIE

- BATTISTELLA D., *Guerres et conflits dans l'après-guerre froide*, Paris, La Documentation Française, 1998.
- BATTITESTALLA D., « Guerres et conflits dans l'après-guerre froide », in *Problèmes politiques et sociaux*, n°799-800, 1998.
- BOUTHOU G. & CARRERE R., *Le défi de la guerre (1770-1974) : deux siècles de guerres et de révolutions*, Paris, PUF, 1976.
- BOUTHOU G., *Le phénomène guerre*, Paris, Payot, 1962.
- BRAECKMAN C., journal « Le Soir », Bruxelles, 08.06.2000, **consulté le 25 décembre 2024 à 15h15**.
- Constitution de la République Démocratique du Congo de 18 février 2006.
- DAVID C.P., *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris, 200.
- DAVID C.P., *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 200.
- FAYOL H., *Administration industrielle et générale*, Paris, Ed. Gauthier-villard, 1983.
- GERE F. (dir.), *Dictionnaire de la pensée stratégique*, Paris, Larousse-Bordas, 2000.
- « Guerre de six jours » à Kisangani : les victimes congolaises en appellent à Tshisekedi », sur *JusticeInfo.net*, 20 juin 2019 (consulté le 9 décembre 2024)
- JOURDAN L., « Being at war, being young: violence and youth in Nork-Kivu », in K.VLASSENROOT et T.Raeymaekers, *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Gand, Académia Press, 2004.
- KOOTZ H. et O'DONNELL C., *Les Principes du Management*, Paris, Ed. Marabout, 1983.
- Marc Le Pape, République démocratique du Congo: Des victimes sans importance, dans Fabrice Weissman (sd.), *A l'ombre des guerres justes. L'ordre international cannibale et l'action humanitaire*, Paris, Flammarion, 2003.
- MIGANI P., *Le système de management*, Paris, Ed. d'organisations, 1973.
- MINTZBERG H., *Le management. Voyage au centre des organisations*, Paris, Ed. Les Organisations, 1998.
- MONTBRIAL T. (de) et KLEIN J. (Sd.), *Dictionnaire de stratégies*, Paris, PUF, 2006.

- N'DIMINA-MOUGALA A.D., « Les conflits africains au XXe siècle. Essai de typologie », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Paris, PUF, 2007.
- PALUKU KAHONGYA J., *Nécessité du management de conflits au Nord-Kivu : paradoxe entre actions des groupes armés et besoin de restaurer le pouvoir d'Etat*, DEA/FSSAP/SPA/Unikin, 2023.
- ROSIERE S. (Sd.), *Dictionnaire de l'Espace Politique. Géographie et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008.
- WILLAME J.C., *Les "faiseurs de paix" au Congo. Gestion d'une crise internationale dans un Etat sous tutelle*, Bruxelles, Editions Complexe-Coédition GRIP, 2007.